



Communauté de Communes du Kochersberg

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 10 novembre 2016**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 5

Délibération N° D-2016-1011-05

Objet : Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU de Truchtersheim

Le Conseil communautaire,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-45 à L.153-48,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Strasbourg approuvé le 01/06/2006, modifié le 19/10/2010, le 22/10/2013 et le 11/03/2016,

Vu le plan local d'urbanisme de la Commune de Truchtersheim approuvé le 03/06/2004 et modifié le 02/06/2008, le 03/08/2009, le 07/02/2011, le 04/02/2012, le 03/09/2013 et le 29/06/2015,

Vu la délibération du Conseil municipal de Truchtersheim en date du 04/02/2012 approuvant la révision simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme,

Vu les révisions allégées n°2 et n°3 du plan local d'urbanisme de la Commune de Truchtersheim en dates du 05/05/2014 et 03/08/2015,

Vu l'arrêté préfectoral portant extension des compétences de la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland en date du 30/09/2015,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30/06/2016 fixant les modalités de la mise à disposition du public,

Vu le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la Commune de Truchtersheim notifié au Sous-Préfet et aux personnes publiques associées le 12/07/2016 et mis à disposition du public du lundi 5 septembre 2016 au vendredi 7 octobre 2016 inclus,

Vu les observations formulées par le public et l'avis rendu par Monsieur le Préfet en date du 16 septembre 2016,

Vu l'avis favorable du SCOT en date du 19 septembre 2016,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune de Truchtersheim en date du 07/11/2016 émettant un avis favorable pour l'approbation de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la Commune de Truchtersheim par la Communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland

Entendu l'exposé du Président qui présente le bilan de la mise à disposition du public :

- Monsieur le Préfet, par courrier du 16 septembre 2016, a indiqué qu'il n'était pas possible d'opérer une distinction entre l'habitat individuel et l'habitat collectif à l'intérieur de la destination « habitation » visée par le Code de l'urbanisme.
- Les deux remarques portées dans le registre de concertation le 4 octobre 2016, portent sur l'élargissement de la disposition introduite en zone IAU en faveur du stationnement en sous-sol à la zone UB, dans une logique de lutte contre l'imperméabilisation des sols et d'une plus forte part d'espaces verts sur les opérations de logements collectifs,

Considérant que les résultats de la mise à disposition du projet justifient d'apporter les corrections suivantes au projet de modification simplifiée, à savoir :

- Différenciation de l'habitat individuel et de l'habitat collectif pour les règles de stationnement grâce à un seuil de surface de plancher défini à 300m²,
- Introduction de la disposition relative au stationnement en sous-sol à la zone UB.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **décide** d'approuver la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme de la Commune de Truchtersheim conformément au dossier annexé à la présente,
- **dit que** la présente délibération fera l'objet d'un affichage durant un mois au siège de la communauté de communes et à la mairie de Truchtersheim et d'une mention dans le journal ci-après désigné : Dernières nouvelles d'Alsace.

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Saverne
- Monsieur le Maire de la Commune de Truchtersheim

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Le plan local d'urbanisme modifié est tenu à la disposition du public au siège de la communauté de communes et à la mairie de Truchtersheim aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture.

Le Président,

Justin VOGEL